



**COMITÉ  
DE VIGILANCE**  
SAINT-ÉTIENNE-  
DES-GRÈS

# PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19 h

## Présents

- Président **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énergycycle (Exploitant)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Martin Nolet**, citoyen
- **Linda Nolet**, citoyenne-observatrice

Observatrice

- **Julie Bourassa**, Énergycycle

## Absence

- **Johanne Champagne**, MRC de Maskinongé (MRC)

## 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Grenier, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tout le monde. Tous les membres informent Énergycycle que l'accès à l'extranet ne fonctionne plus.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Grenier lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. Le point 3 est modifié et devient « Nomination de la secrétaire du comité ».

**Il est proposé par M. Comtois et appuyé par M. Bastien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.**

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Un membre du comité demande que la pratique du vote à main levée soit instaurée avant d'officialiser une décision du comité.

**Il est proposé par M. Nolet et appuyé par M. Grenier que les décisions soient précédées d'un vote à main levée.**

*Vote en faveur : 5*

*Vote en défaveur : 0*

*Adopté à l'unanimité*

Le comité a le pouvoir de nommer la personne qui agira à titre de secrétaire durant l'année. Comme il s'agit de la dernière réunion de 2024, il est suggéré d'officialiser le mandat. Un contrat est ensuite établi par Énercycle qui paye les coûts associés au secrétariat de réunion.

Mme Daneau mentionne avoir de l'intérêt pour poursuivre le mandat.

**Question :** Est-ce qu'il y a un impact sur les interventions quand le rôle de secrétaire et de représentante des organismes en environnement doit être assumé par la même personne ?

**Réponse :** Oui, dans la mesure où la concentration nécessaire à la rédaction des notes pour produire le procès-verbal d'une réunion affecte le nombre d'interventions que pourrait faire cette personne qui a un rôle de membre en bonne et due forme. Cela dit, la conciliation est possible et fonctionne depuis plusieurs années. Le fait que Mme Daneau joue ce double rôle depuis 8 ans, tant pour le comité de vigilance du LET de Saint-Étienne-des-Grès que pour celui de Champlain (7 ans), cela permet de mettre à contribution une connaissance cumulée sur le temps et une bonne compréhension du fonctionnement d'un LET, tout comme des mécanismes de surveillance autres que celui de ces instances.

**Commentaire :** D'autres membres du comité témoignent que le double rôle n'empêche pas Mme Daneau d'intervenir et de poser de bonnes questions. Tout le monde se sent à l'aise de poursuivre la formule actuelle.

**Il est proposé par M. Grenier et appuyé par M. Comtois de mandater Lauréanne Daneau d'Environnement Mauricie à titre de secrétaire du comité de vigilance pour l'année 2025.**

*Vote en faveur : 4*

*Vote en défaveur : 0*

*Abstention : 1 (Mme Daneau)*

*Adopté à l'unanimité*

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2024

Le président rappelle que le document avait été soumis quelques jours après la réunion pour que la secrétaire puisse recevoir et intégrer les commentaires avant que le procès-verbal non adopté ne soit transmis au ministère de l'Environnement. Il a même fait des rappels personnalisés.

**Il est proposé par M. Grenier et appuyé par M. Bastien d'adopter le procès-verbal tel que modifié.**

*Vote en faveur : 5*

*Vote en défaveur : 0*

*Adopté à l'unanimité*

#### 5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

- 5.1 Modifier les statuts et règles de fonctionnement:** Les corrections demandées par le comité lors de la dernière rencontre ont été faites et le document dans sa version la plus à jour est maintenant disponible dans l'extranet.
- 5.2 Carte du site du LET :** M. Comtois a prévu un projecteur et une carte comme support visuel pour les discussions de la soirée, ce qui est très apprécié par les membres.
- 5.3 Validation des plaintes :** L'équipe de validation des plaintes offre maintenant aux gens l'option d'avoir un suivi après la visite.
- 5.4 Sondage à la population :** La manière de consulter la population sur le travail du comité dans une perspective d'amélioration des communications sera abordée en Varia. Aucune démarche n'a été faite depuis la dernière rencontre, faute d'avoir identifié un responsable pour faire ce suivi.
- 5.5 Comité de vigilance de Champlain :** La demande a été transmise au président et M. Nolet a reçu une invitation pour assister à la réunion à titre d'observateur.

#### 6. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

**6.1 Avis de non-conformité de juillet 2024 :** Le ministère de l'Environnement a constaté des dépassements de normes pour les lixiviats et les eaux souterraines en 2023, concernant les coliformes fécaux et les sulfures.

Énergycycle a répondu et donné des explications. Il s'agirait d'erreurs en laboratoire ou lors du prélèvement de l'échantillon, considérant que les mesures étaient dans les normes une semaine avant. Les mesures correctrices retenues touchent à la méthode de prélèvement

des échantillons qui se fera séparément des autres échantillons, à l'avenir. De cette manière, si des erreurs de laboratoire arrivent à nouveau, il sera plus facile de reprendre d'autres échantillons dans la même période de l'année et d'agir plus rapidement pour vérifier l'hypothèse. Les prélèvements réalisés en juillet et en août 2024 étaient dans les normes.

**6.2 Avis de non-conformité de septembre 2024 :** Le ministère de l'Environnement a constaté quelques dépassements de la norme pour la concentration de méthane de surface lors de la campagne d'échantillonnage d'automne 2023.

Énercycle confirme ce dépassement et l'explique par une panne d'électricité qui a duré 24 h, ce qui est exceptionnel et n'est arrivé qu'une fois en 20 ans. La panne a été causée par des travaux d'excavation. En raison de cette coupure d'électricité, ni le captage du biogaz ni la torchère ne fonctionnaient pendant cette période, ce qui explique pourquoi il y avait plus de méthane qui se dégageait du LET.

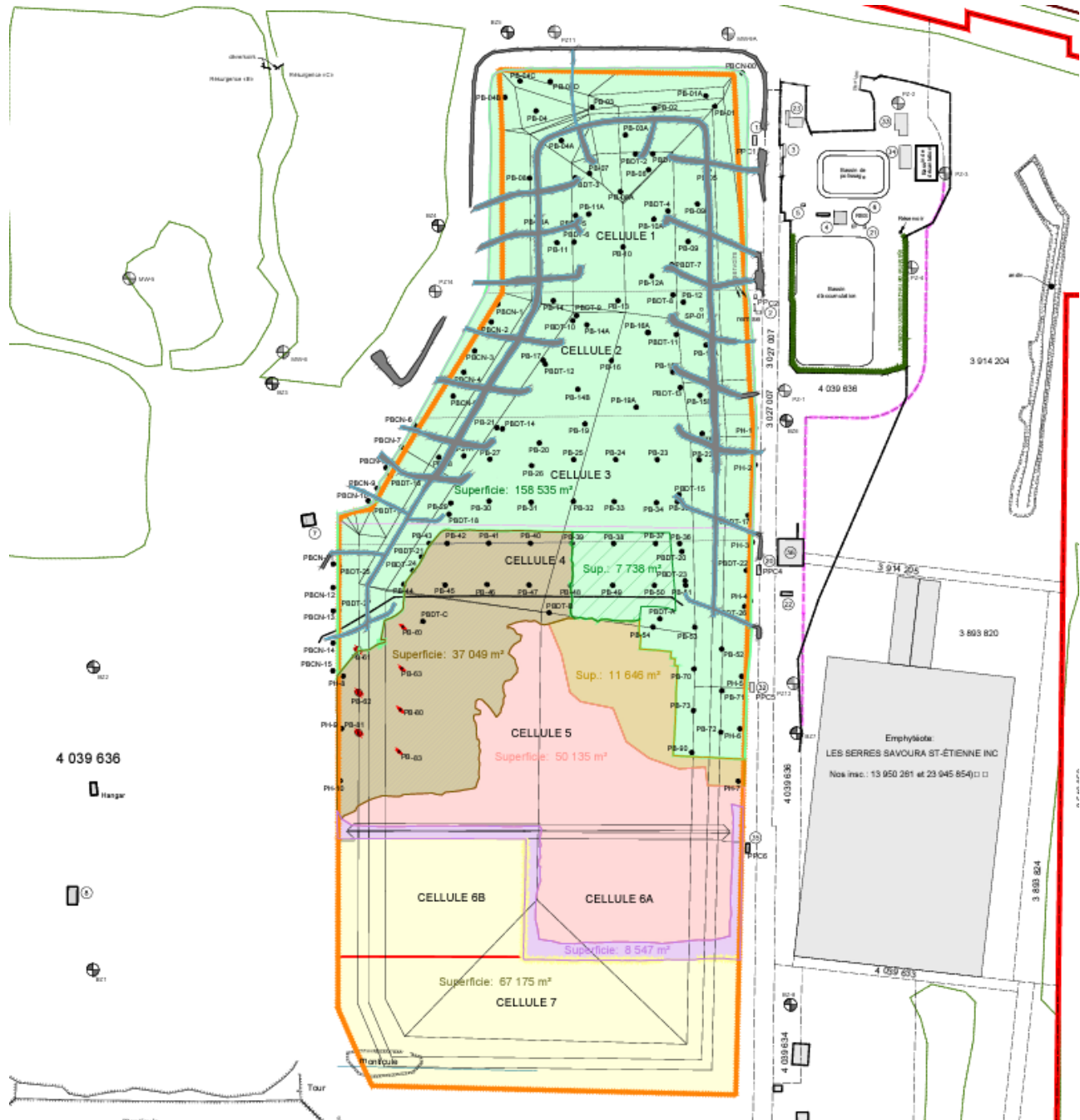
**Question :** Est-ce que le ministère de l'Environnement se déplace automatiquement s'il y a une panne d'électricité pour faire des échantillons ?

**Réponse :** Non.

**Question :** Pourquoi Énercycle n'a-t-il pas utilisé une génératrice pour redémarrer la torchère plus vite ?

**Réponse :** Énercycle a plusieurs génératrices qui peuvent servir lors de coupure d'électricité, par exemple pour faire fonctionner des pompes. Mais la torchère est une installation qui demande une puissance plus importante et une génératrice de cette taille serait trop coûteuse. D'autant plus que la situation vécue est exceptionnelle.

## 7. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS



**Avis de travaux de septembre :** La cellule 5 est pratiquement remplie et les travaux de recouvrement pour installer la membrane, les couches de sable et les derniers puits de captation des biogaz se feront dans les prochaines semaines. Il pourrait y avoir des épisodes d'odeurs.

**Question :** Est-ce que le *fluff* des encombrants est utilisé à cette étape ?

**Réponse** : Non.

**Question** : Comme il existe des neutralisants industriels d'odeurs, pourquoi Énercycle ne les utilise-t-il pas lorsque des travaux qui généreront des odeurs sont prévus ?

**Réponse** : Parce que la durée des mauvaises odeurs n'est pas assez longue pour que cela en vaille la peine et que la propagation dépend aussi des facteurs météorologiques. Par exemple, pour 8 heures de travail, il y aura un équivalent de 1 heure de mauvaises odeurs. Le voisinage est alors prévenu. C'est le cas surtout pour les odeurs causées par les ordures. Il y a d'autres matières comme les carcasses d'animaux de ferme ou des plants de cannabis qui, elles, vont générer des épisodes d'odeurs vraiment plus importants en termes de temps.

Pour la cellule 6B, les travaux pour préparer le fond sont en train d'être terminés et pourront recevoir ensuite les matières résiduelles.

**Traitement des eaux** : Avec la tempête Debby du mois d'août, le bassin des eaux s'est rapidement rempli d'eau. La réfection du réacteur biologique séquentiel (RBS) devait avoir lieu cette année, mais ce n'est pas possible avec un tel niveau d'eau. Les travaux seront donc reportés. Cette tempête a augmenté aussi le niveau d'eau dans les cellules d'enfouissement qui ne sont pas fermées, ce qui a généré plus de lixiviat. Le tout a été capté.

**Question** : Si une tempête provoque un débordement des eaux, qu'est-ce que vous faites ?

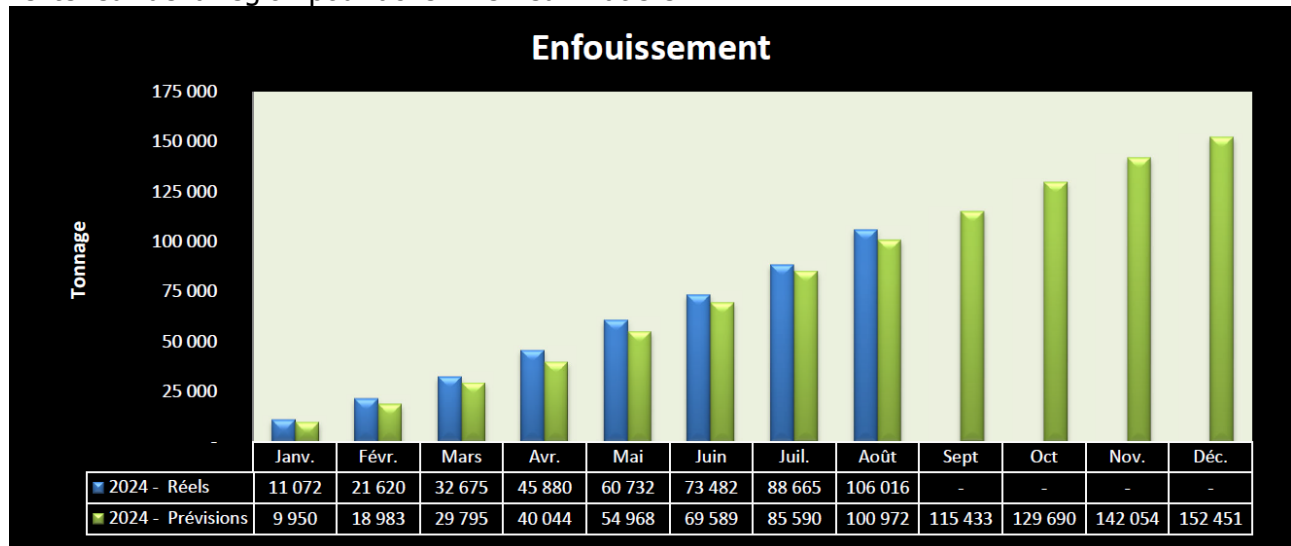
**Réponse** : Urgence-environnement est alors interpellé et le système de pompage s'active. Mais il y a toujours de l'espace dans les bassins pour anticiper ce genre de situation. Les génératrices sont aussi suffisamment fortes pour activer les pompes en cas de panne d'électricité.

**Question** : Est-ce que la plantation de saule pourrait être envisagée pour le traitement des eaux ?

**Réponse** : Non, car le système est déjà performant avec les installations actuelles.

## 8. TONNAGE DE MATIÈRES REÇUES ET PRÉVISIONS

**Matières résiduelles :** Les industries, commerces et institutions (ICI) iraient peut-être moins à l'extérieur de la région pour acheminer leur matière.

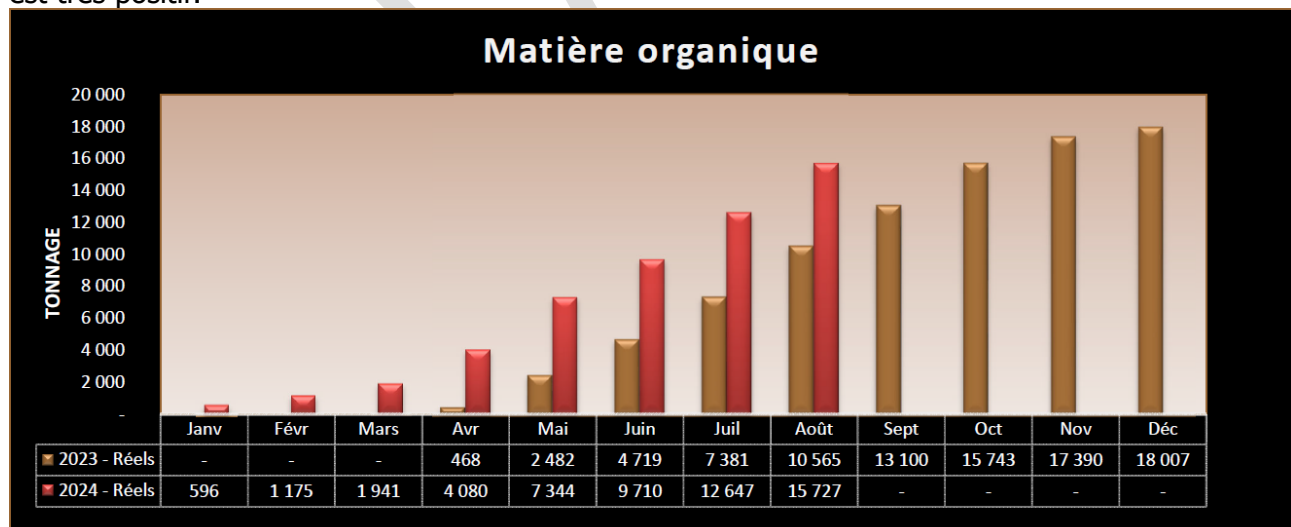


**Question :** Pourquoi est-ce pertinent pour le comité d'avoir accès à ces données sur le tonnage ?

**Réponse :** Parce que le tonnage est inscrit au certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement qui limite le volume maximal que le LET peut recevoir par année. En donnant les résultats, le comité peut constater qu'Énergycycle ne dépasse pas cette limite.

### **Matières organiques :**

La tendance se maintient : la participation de la population est meilleure que les prévisions, ce qui est très positif.



**Question** : Considérant que les territoires de Bécancour et de Nicolet n'ont pas encore choisi leur technologie et la manière de collecter leur matière organique, est-ce qu'Énercycle serait prêt à recevoir leur matière à Saint-Étienne-des-Grès ?

**Réponse** : Oui, c'est probable et le site aura la capacité à la traiter. Ce sera à ces municipalités de voir au transport des matières.

**Question** : Quand aura lieu la prochaine journée pour inviter la population à venir chercher du compost ?

**Réponse** : Le 26 octobre aux installations d'Énercycle. Le compost sera en vrac et non ensaché, alors des gens devront arriver avec leur contenant. Il s'agit de la deuxième journée du genre, après celle au printemps dernier.

**Question** : Donc, il s'agit de la matière organique des municipalités de la région qui a été acheminée en camion à Saint-Étienne-des-Grès où elle a été transbordée dans de plus gros camions, puis transportée en dehors de la région pour être traitée, avant de revenir en compost. C'est bien ça ?

**Réponse** : Oui.

## 9. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

**Témoignages de citoyens** : une femme de Saint-Étienne-des-Grès a dit avoir été très satisfaite du suivi d'Énercycle lors d'un signalement d'odeur et de la visite de l'équipe qui a procédé à la validation. Un homme a signifié avoir bien apprécié la visite du LET pour présenter le projet de la phase 2. Ces témoignages ont été transmis aux représentants des citoyens.

**Question** : Est-ce que la phase 2 du projet d'agrandissement du LET aura un impact sur les milieux humides ?

**Réponse** : Non. Il n'y a pas de milieu humide dans l'entourage du site d'enfouissement actuel ni futur.

**Demandes** : Il arrive que les bacs roulants soient brisés par les camions et leur bras mécanique. Des citoyens veulent savoir vers qui se tourner dans ces situations-là.

**Réponse** : Énercycle est responsable des bacs bleus. Ils sont garantis 10 ans, alors si le bac a plus de 10 ans, le propriétaire en question peut tenter de le réparer (avec un ruban de type *Duck tape*) ou s'en acheter un autre. Cela étant dit, dès janvier 2025, tous les bacs pourront être remplacés et Énercycle obtiendra un dédommagement de la part d'Éco Entreprises Québec. Pour les bacs noirs, les règles varient d'une municipalité à l'autre.

**Question** : Est-ce qu'Énercycle est responsable de collecter les encombrants ?

**Réponse** : Non, c'est la municipalité qui a cette responsabilité.



**Question** : Certains citoyens utilisent deux bacs noirs résidentiels, ont-ils le droit de le faire ?

**Réponse** : Ces questions relèvent de la réglementation municipale et non d'Énercycle. Cette pratique n'est pas permise, car chaque résidence devrait avoir un seul bac noir à ordures.

**Question** : Que peut-on répondre aux gens qui disent que Saint-Étienne-des-Grès est la poubelle du Québec ? Cette idée est gênante pour une partie de la population qui a de la difficulté à comprendre pourquoi des déchets d'autres régions et qui peuvent parcourir de très longues distances sont enfouis dans cette municipalité.

**Réponse** : Le LET de Saint-Étienne-des-Grès est l'un des 39 sites d'enfouissement du Québec et peut recevoir jusqu'à 200 milles tonnes. Il en existe plusieurs dont les capacités de tonnages annuels varient entre quelques dizaines de milliers et 2 millions de tonnes. Donc, il est faux de dire que la municipalité est la poubelle du Québec.

Selon les règles et les coûts d'enfouissements déterminés par chaque site, certaines municipalités choisissent de transporter leur matière sur de grandes distances (ex. L'Islet et La Tuque à Saint-Étienne-des-Grès). La contrepartie positive pour la population de la Mauricie est que les revenus qu'Énercycle encaisse par ces contrats qui le lient avec des municipalités d'autres régions permettent de baisser les frais d'exploitation qui sont assumés par la population locale.

**Demande** : Est-il possible pour les membres du comité d'accéder au LET pour voir les opérations de certains travaux ou lors d'un bris d'équipement ?

**Réponse** : Oui, en prenant contact avec Énercycle, une telle visite peut être organisée.

**Plaintes** : depuis la dernière rencontre, 5 plaintes ont été signalées à Énercycle pour lesquelles des visites de validation terrain ont été réalisées.

En juin, les deux plaintes ont été validées au sens où le constat sur place a permis d'associer les odeurs aux opérations d'Énercycle. Les causes sont 1) l'installation de nouveaux puits de captation des biogaz et 2) les épisodes de grandes chaleurs causant de la condensation dans les puits de biogaz les ont rendus moins performants.

En août, sur les trois plaintes reçues, une seule est liée aux installations d'Énercycle. Une défectuosité de l'agitateur du réservoir des boues de fosses septiques en était la cause. Les deux autres plaintes n'ont pu être validées.

## **10.SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX**

**10.1 Usine WAGA Energy** : Les activités se sont stabilisées et l'usine va bien.

## 11.ACTUALITÉ

**11.1 Présentation de la phase 2 du LET :** Depuis le 9 septembre, l'avis de projet est déposé au ministère de l'Environnement pour autoriser cette phase 2 de l'agrandissement du LET. L'information a été transmise aux médias qui en ont fait une couverture. Ensuite, la population de Saint-Étienne-des-Grès a été invitée à participer à des portes ouvertes pour visiter le site, recevoir de l'information et poser ses questions. Ce sont 88 personnes qui y ont participé.

## 12.VARIA

**12.1 Diffusion de l'information à la population : moyens et canaux:** Lors de la dernière rencontre, le comité s'est demandé comment vérifier si la population est satisfaite de l'information qu'il lui communique. Plusieurs canaux de communication existent déjà. Le comité précise le type de contenu qui devrait s'y retrouver.

**CareCity :** application mobile qui permet de diffuser de l'information à près de 2000 personnes de la municipalité. Elle est utile surtout pour transmettre des communications brèves en lien avec des actualités (ex. date d'une activité) et la tenue du comité de vigilance.

**Site internet du comité de vigilance :** cette page web sur le site d'Énercycle est utilisée comme plateforme pour déposer la documentation en lien avec les réunions du comité.

**Journal municipal :** il s'agit d'un bon canal à utiliser davantage pour joindre les gens moins à l'aise avec les plateformes numériques (isolés par la *fracture numérique*). De bonnes pratiques en lien avec la gestion des matières résiduelles pourraient y être communiquées. De même que le comité pourrait diffuser une des questions citoyennes qui lui a été posées et de diffuser la réponse obtenue. Ce serait à l'équipe des communications d'Énercycle d'approcher l'équipe de rédaction pour voir les collaborations possibles.

**Site internet de la municipalité :** cette page web est utile pour y référer la page du comité de vigilance et encourager l'application de CarCity. Selon l'expérience d'autres municipalités (ex. Trois-Rivières), la population consulte très peu ce genre de page sur un site municipal.

Le comité reporte à l'année 2025 l'idée de produire un sondage pour la population.

## 13.PROCHAINE RENCONTRE

Le 4 février 2025 à 19 h.

#### **14.LEVÉE DE LA RÉUNION**

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par Mme Daneau de lever la réunion à 21 h.

---

Mme Lauréanne Daneau, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

NON ADOPTÉ

## Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
<b>1<sup>er</sup> oct. 2024</b>	<p><b>Extranet</b> : corriger les problèmes d'accès pour les membres du comité</p> <p>Responsable : Julie Bourassa</p>	<b>Fait</b>
	<p><b>Contrat pour le secrétariat</b> : octroyer un contrat à Environnement Mauricie pour assurer le secrétariat du comité durant l'année 2025.</p> <p>Responsable : Énercycle et Environnement Mauricie</p>	
	<p><b>Journal municipal</b> : proposer à l'équipe de rédaction une collaboration pour transmettre des actualités en lien avec le comité de vigilance, des bonnes pratiques et des informations reçues en comité et pertinentes pour l'ensemble de la population.</p> <p>Responsable : Énercycle (Sylvie Gamache ?)</p>	